

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

Programme Interreg Meuse-Rhin
Extrait du Programme Opérationnel
Version officielle du 20.09.2022

**DISCLAIMER : Il s'agit d'une version en cours d'approbation mise à disposition à titre d'information.
Cette version n'engage en aucune manière la responsabilité du programme Interreg Meuse-Rhin.**



Table des matières :

Priorité 1 « Un région Meuse-Rhin plus intelligente »	Page 3
Objectif spécifique 1.1 : Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées	Page 3
Objectif spécifique 1.3 : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	Page 9
Priorité 2 « Une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone »	Page 13
Objectif spécifique 2.2 : Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont définis	Page 13
Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	Page 17
Objectif spécifique 2.6 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire efficace en termes de ressources	Page 22
Priorité 3 « Une région Meuse-Rhin plus sociale »	Page 26
Objectif spécifique 4.1 : Renforcer l'efficacité et l'inclusivité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité en développant les infrastructures sociales et en promouvant l'économie sociale	Page 26
Objectif spécifique 4.2 : Améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie en développant des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience pour l'enseignement et la formation à distance et en ligne	Page 29
Objectif spécifique 4.5 : Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de première ligne, et promouvoir la transition des soins institutionnels vers des soins familiaux et communautaires	Page 32
Objectif spécifique 4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	Page 35
Priorité 6 « Une meilleure gouvernance de la coopération dans la région Meuse-Rhin »	Page 40
Objectif spécifique ISO 1.2 : Renforcer l'efficacité de l'administration publique en promouvant la coopération juridique et administrative et la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, en particulier, en vue de résoudre les obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières	Page 41
Objectif spécifique ISO 1.3 : Renforcer la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions « people to people »	Page 44

1. Priorité 1 « Un région Meuse-Rhin plus intelligente » - objectif spécifique 1.1 Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées

A. Contexte

Cette priorité vise à promouvoir l'innovation sur le territoire du programme, à renforcer le système d'innovation et à accroître l'exploitation du système d'innovation. La stimulation de l'innovation est principalement axée sur les grands défis sociétaux que sont la Transition industrielle, la Transformation écologique et Des habitants en meilleure santé.

Les partenaires du programme visent à renforcer le système d'innovation du territoire du programme, les capacités d'innovation et à accroître le développement, l'attraction, l'exploitation et la valorisation des technologies de pointe. Comme décrit au chapitre 1, la région Meuse-Rhin dispose d'une forte position en matière de connaissances technologiques sur des technologies clés telles que les technologies numériques, la photonique, les matériaux avancés, les biotechnologies, les technologies chimiques et les nanotechnologies au sein des clusters fortement représentés de l'industrie manufacturière et des sciences de la vie et de la santé. Cette position de force en matière de connaissances est ancrée dans des grandes entreprises de premier plan, des « champions cachés », des PME fournisseuses et facilitatrices de qualité, et des instituts de recherche et de connaissances solides. Dans un contexte transfrontalier, il est important de réunir les différents acteurs et d'apprendre les uns des autres sur la manière de traiter et d'exploiter les opportunités. Les deux défis sociétaux de la « Transition industrielle » et « Des habitants en meilleure santé » décrits dans la stratégie feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du renforcement du système d'innovation.

Transition industrielle

Dans le contexte du défi sociétal de la Transition industrielle, nous constatons que les secteurs traversent une transition, sous l'impulsion de la numérisation et des technologies clés génériques (KET) qui se développent rapidement, comme la fabrication de pointe, l'intelligence artificielle, l'automatisation/robotisation, les données industrielles, l'impression 3D, la technologie des batteries, l'hydrogène vert, la photonique, les nanotechnologies et la nanoélectronique, les biotechnologies, les technologies de la blockchain, l'Internet des objets, les technologies quantiques, les matériaux iNew et les technologies innovantes en matière de chimie et de processus. Ces développements industriels ont un impact sur l'ensemble de l'économie, mettant au défi tous les secteurs, dans une plus ou moins large mesure, pour que ceux-ci remodelent leurs processus et leurs méthodologies d'une manière différente et plus intelligente. Les secteurs où cela est particulièrement pertinent sont, par exemple, l'industrie aérospatiale, l'industrie automobile et l'industrie manufacturière (de haute technologie) et chimique. Les autres secteurs ne sont pas exclus. Le programme stimule l'innovation transfrontalière à la lumière de cette transition industrielle, afin d'accroître les capacités d'innovation et une utilisation et une valorisation plus efficaces des KET. L'accent est mis sur les actions de « mise à l'échelle » entre partenaires transfrontaliers. À cet égard, nous sommes attentifs à l'intégration de nouvelles connaissances, de nouvelles techniques et de nouveaux processus dans les PME et les collaborations intersectorielles. Il faut également tenir compte de ce que l'on appelle l'interopérabilité dans la chaîne de valeur, en veillant à ce que les nouvelles solutions puissent accéder, échanger et intégrer des informations avec les systèmes actuellement utilisés.

Des habitants en meilleure santé

De même, dans le cadre du défi sociétal « Des habitants en meilleure santé », l'objectif est de renforcer les capacités d'innovation et la valorisation des connaissances, afin de garantir des soins plus efficaces et efficaces aux citoyens sur le territoire du programme. Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) stimule les activités visant à relever les défis innovants auxquels est confronté le secteur de la santé, notamment le développement de nouvelles technologies et la poursuite de la numérisation des soins (par exemple, les services et applications de santé en ligne, y compris les soins en ligne/soins à distance, l'Internet des objets pour l'activité physique et l'assistance à l'autonomie à domicile). En ce qui concerne le développement de nouvelles technologies, nous pensons notamment au développement de nouveaux dispositifs diagnostiques et thérapeutiques, à la médecine personnalisée et aux soins de santé basés sur la valeur. La nanotechnologie permet de développer de nouveaux matériaux, des nanodispositifs et des systèmes efficaces, afin d'améliorer le diagnostic des maladies et de mettre au point des dispositifs thérapeutiques capables de traiter différentes maladies à différents stades et pour différents groupes d'âge de patients.

Le principal défi dans le domaine des soins de santé n'est pas l'innovation, mais la mise en œuvre. C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) met l'accent sur la mise en œuvre et la valorisation transfrontalières des connaissances dans le cadre de formes plus avancées de collaboration en matière d'innovation, telles que le développement d'applications, les laboratoires vivants et les centres d'incubation, au profit des PME et des start-ups. On estime qu'en améliorant la valorisation des connaissances présentes dans la région Meuse-Rhin, et en stimulant un environnement qui aide au partage des données et à la réduction des délais de mise sur le marché, les PME peuvent en tirer de grands avantages. Notamment parce que ces entreprises jouent un rôle essentiel pour combler le fossé de l'innovation entre le laboratoire et le marché. Le défi consiste donc à inclure les PME dans les deux transitions.

La recherche et l'innovation ont toujours été une priorité « large » et fructueuse dans les programmes précédents. Les partenaires du programme entendent s'appuyer sur les efforts précédents, en essayant d'appliquer les connaissances existantes dans les transitions sociétales dans des domaines tels que la transition industrielle et la santé, et ce en promouvant au maximum l'éco-innovation. Ce faisant, les caractéristiques innovantes de la région et le potentiel actuel et futur de domaines spécifiques sont pris en compte sur le territoire du programme. Nous nous concentrons sur les domaines dans lesquels les régions ont une base solide et un potentiel d'innovation. En se concentrant sur les domaines dans lesquels les régions ont une base solide et un potentiel de spécialisation en matière d'innovation (RIS3), il est possible d'obtenir une valeur ajoutée en exploitant les économies d'échelle.

B. Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- le développement (avancé) d'innovations offrant des solutions aux grands défis sociétaux que sont la Transition industrielle et Des habitants en meilleure santé, en soutenant des projets d'innovation et de mise à l'échelle entre des entreprises et/ou des instituts de recherche et/ou des organismes de soins de santé dans le cadre de collaborations ;
- une collaboration orientée vers le marché et/ou intersectorielle entre les PME et les instituts de recherche (et éventuellement les grandes entreprises) sur des solutions innovantes dans le cadre des transitions sociales de la Transition industrielle et Des habitants en meilleure santé, collaboration dans laquelle les capacités de R&D publiques et privées sont liées. Parmi les exemples, citons le développement (avancé) de laboratoires vivants, de nouvelles infrastructures (partagées) et d'instruments pour les processus d'innovation ;

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

- le développement (avancé) de chaînes de valeur transfrontalières novatrices afin de commercialiser les innovations au sein des transitions, en tenant compte de l'interopérabilité de la chaîne de valeur ;
- le développement d'un écosystème à valeur ajoutée intégrant la chaîne d'approvisionnement, stimulant les innovations technologiques et collaboratives entre la logistique et l'industrie manufacturière ;
- le soutien aux laboratoires vivants et aux projets pilotes dans l'environnement réel, dans lesquels les entreprises, les instituts de recherche et les utilisateurs finaux travaillent ensemble sur des innovations qui contribuent aux défis sociétaux ;
- des projets d'innovation sociale visant à réaliser un renouveau social dans le cadre des deux défis sociétaux centraux de cet OS. Citons par exemple les processus de renouvellement dans le domaine de la coopération au sein des entreprises, visant à améliorer la production, à trouver de nouvelles façons d'aborder les sujets et à concrétiser les idées novatrices, mais aussi au sein des gouvernements et ailleurs dans la société, afin de promouvoir la cohésion sociale ou le dynamisme en matière d'innovation technologique ;
- les soins de santé personnalisés.

L'objectif spécifique 1.i se concentre sur les innovations dont le niveau de maturité technologique (Technology Readiness Level ou TRL) commence à 4 (phase de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que les projets aient la perspective d'atteindre des niveaux TRL les plus élevés et que l'impact sociétal puisse être démontré. Tous les projets doivent avoir une valeur ajoutée transfrontalière claire.

L'objectif spécifique 1.i n'est explicitement pas destiné à financer des projets de recherche ou des programmes.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	19	373
Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	15	298
entreprises soutenues par un soutien non financier	Nombre d'entreprises	4	75
Entreprises coopérant avec des instituts de recherche	Nombre d'entreprises	5	94

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Investissements privés complétant un soutien public	Montant des investissements privés en €	1,5 million d'euros	3,19 millions d'euros	Système de suivi
PME innovant en interne	Nombre de PME	90	101	Système de suivi

E. Groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Les PME - y compris les start-ups et les scale-ups innovantes - constituent le principal groupe cible de la priorité 1 ;
- Les grandes entreprises, pour autant que leur participation aide les PME à innover ou à atteindre le marché ;
- Les établissements d'enseignement et de formation (universités, universités de sciences appliquées et établissements d'enseignement professionnel et de niveau bachelor) sont également de bons connecteurs. Cependant, la coopération entre les PME et les instituts et centres de recherche est une condition préalable ;
- Les organisations intermédiaires et de clusters ;
- Les organisations de la société civile (fondations, ONG) présentes dans les projets d'innovation peuvent également être bénéficiaires des projets.

D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Recherche et innovation

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 1.i, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de fortes interdépendances en matière de recherche et d'innovation. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 1.i. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;
- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

Les relations fonctionnelles avec l'arrondissement de Leuven (Louvain) et le Zuidoost-Noord-Brabant dans le domaine de la recherche et de l'innovation reposent en grande partie sur un partenariat

d'innovation solide et durable en triple hélice entre Eindhoven, Leuven et Aix-la-Chapelle (triangle ELA, avec KU Leuven, TU/e, RWTH ; Philips, imec, les villes de Louvain, Eindhoven et Aix-la-Chapelle), étendu ensuite à la région de haute technologie ELA_t (avec les autorités régionales du territoire du programme). Ces relations ont conduit et conduisent encore à des investissements mutuels, à une coopération intense sur des projets et à une mobilité transfrontalière fréquente du personnel dans le cadre de projets de recherche et d'innovation. En général, les contacts fréquents de haut niveau et les initiatives de coopération concrètes entre la Flandre et les Pays-Bas ainsi qu'entre la Flandre et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie conduisent à un alignement transfrontalier et à une coopération transfrontalière stratégique dans les domaines technologiques clés, dans lesquels la région jouit d'une forte position en matière de connaissances.

Les relations fonctionnelles au sein du secteur des sciences de la vie et de la santé sont particulièrement fortes. Dans le domaine de la médecine régénérative, la KU Leuven, (les chercheurs de Leuven du) VIB (Institut flamand de biotechnologie) et des partenaires solides à Maastricht et Eindhoven forment l'axe principal du programme néerlandais-flamand RegMed XB. Dans le chapitre belgo-néerlandais de l'IET Santé, Health House (Louvain), la KU Leuven et imec participent aux côtés de Brightlands Maastricht, de l'Université de Maastricht, de TU/e et de Philips. La KU Leuven partage différentes lignes de recherche biomédicale avec Biomed de l'Université de Hasselt. L'University College Leuven-Limburg gère différents programmes d'enseignement et de recherche dans le domaine de la santé dans l'arrondissement de Leuven et le Limbourg belge, avec des liens transfrontaliers vers le Limbourg néerlandais et le Brabant du Sud-Est. Parmi les exemples de projets de santé récents de l'EMR avec la participation d'acteurs de l'arrondissement de Leuven, citons WearIT4Health, GYM et Eurlipids. De nombreux projets de coopération entrepris dans ce domaine témoignent d'une longue tradition de coopération eurégionale.

La même relation fonctionnelle forte sur les sciences de la vie et la santé s'applique également à la grande région urbaine de Düsseldorf ; avec la présence d'un cluster technologique fort et diversifié dans le domaine des sciences de la vie, c'est un pendant naturel pour le territoire du programme. Grâce à un écosystème composé de grandes et de petites entreprises axées sur les sciences de la vie (Monsanto, Bayer CropScience, Medtronic, Henkel), d'instituts de recherche solides (l'université Heinrich Heine et l'hôpital universitaire de Düsseldorf) et d'une infrastructure de recherche de classe mondiale (Düsseldorf Life Science Center), les organisations basées sur le territoire du programme bénéficieront sans aucun doute de nouvelles connaissances et d'une masse critique accrue en matière de coopération avec les acteurs de la région urbaine de Düsseldorf.

Des liens fonctionnels entre le territoire du programme et les zones fonctionnelles néerlandais-flamandes existent également avec Düsseldorf dans les spécialisations régionales de la biotechnologie, des produits pharmaceutiques, de la nanotechnologie, de la technologie médicale, de la chimie, de l'économie/transformation numérique, avec une forte présence à Düsseldorf et dans ses environs d'entreprises actives dans le domaine de la communication mobile et de la fabrication industrielle. Ainsi, en ce qui concerne les grands défis sociaux de la transition industrielle et de la santé, il existe de bonnes possibilités d'intensifier la coopération transfrontalière mutuelle, dont le domaine du programme principal bénéficierait.

Dans le domaine de la transition industrielle, le centre d'expertise flamand Flanders Make, avec ses antennes à Leuven et Lommel, relie les chercheurs et les entreprises de l'arrondissement de Leuven et du Limbourg belge, tandis que l'University College Leuven-Limburg dispose d'un centre d'expertise sur l'innovation numérique. Le Campus technologique Diepenbeek de la KU Leuven crée des liens étroits avec les départements d'ingénierie de Leuven. Les catalyseurs d'innovation Sirris (centre d'expertise belge pour l'industrie technologique avec des bureaux à Leuven, Hasselt et Liège) et Agoria (fédération d'employeurs de l'industrie technologique avec des bureaux à Bruxelles, Hasselt et Liège) relie les entreprises de l'arrondissement de Leuven, du Limbourg belge et de la province de Liège.

La région de la ville de Duisbourg a une histoire très similaire à celle d'une grande partie du territoire du programme en ce qui concerne les mines de charbon et l'industrie sidérurgique. Le processus de

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

transformation industrielle et la transition économique et sociétale sont en cours depuis plusieurs décennies, mais de nouveaux développements intéressants apparaissent dans ces zones de transition, qui correspondent aux spécialisations régionales du programme. Des avantages mutuels sont perçus dans le partage de modèles et d'expériences de différents domaines dans lesquels une transformation similaire se déroule avec de plus en plus de succès (par exemple, SALK).

Les villes de Coblenche et de Trèves sont mentionnées en tant que zones fonctionnelles, en raison de leurs capacités de recherche et d'innovation (toutes deux possèdent une université et une université de sciences appliquées) et des coopérations qui existent avec la RWTH d'Aix-la-Chapelle et d'autres instituts de la connaissance sur le territoire du programme. La participation active de leurs institutions de recherche et d'innovation conduira probablement aussi à une inclusion plus facile des PME dans la région de l'Eifel, les deux Landkreise appartenant au territoire du programme se situant dans le top 10 de la Rhénanie-Palatinat en ce qui concerne la localisation des champions potentiels. L'Institut Max-von-Laue des Advanced Ceramic Material Properties Studies de Coblenche est synonyme d'une approche internationale et interdisciplinaire de l'étude des corrélations structure-propriété des structures et solutions matérielles pour divers composants. Son centre de méthodes et d'analyse contribuera à la mise au point d'une nouvelle génération de produits réfractaires, qui pourront être appliqués à toutes sortes de produits et de procédés dans les secteurs en transition industrielle, comme la sidérurgie. Les institutions et le campus de la connaissance de Trèves sont brillants dans les domaines suivants : sciences de la vie, informatique et technologie médicales, sciences de l'environnement, linguistique informatique et humanités numériques, technologies intelligentes, automatisation numérique, matériaux, ingénierie, médias et jeux numériques. Les instituts pertinents pour la coopération dans le cadre de l'objectif spécifique 1.i sont le Centre de recherche sur les petites et moyennes entreprises, l'Institut de bio-analyse, d'échantillonnage environnemental et de biobanques (IBU), l'Institut international de gestion des soins de santé (IHCI) et l'Institut de gestion appliquée des flux de matériaux (IfaS). Les institutions de Trèves possèdent également des connaissances médicales, pharmaceutiques et biotechnologiques spécifiques dans le domaine des sciences de la vie.

Toutes ces régions sont reliées entre elles par la présence de clusters de connaissances et de technologies forts et diversifiés et d'universités (de sciences appliquées). Sur la base de la proximité, des similitudes socio-économiques, d'une tradition historique de coopération et de stratégies de spécialisation intelligente similaires, les différents partenaires de cette zone fonctionnelle sont interdépendants et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles technologies visant à relever les défis sociétaux.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et au domaine fonctionnel est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

G. Ventilation

22.425.604 EUR – 19.1% et en pourcentage de priorité 54.1%.

2. Priorité 1 « Un région Meuse-Rhin plus intelligente » - objectif spécifique 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

A. Contexte

Afin de renforcer davantage la force d'innovation sur le territoire du programme, la promotion transfrontalière de l'innovation et la coopération entre les PME sont importantes. À la différence de l'objectif spécifique 1.i, l'objectif spécifique 1.iii met l'accent sur l'initiation de coopérations directes entre les PME elles-mêmes. Les instituts de recherche jouent un rôle (secondaire) en tant que fournisseurs potentiels de connaissances dans le cadre du point 1.iii. L'objectif est de renforcer le potentiel d'innovation et d'internationalisation des PME et de renforcer leur compétitivité et leur potentiel de croissance sur le territoire du programme à court terme.

Transition industrielle

Comme décrit dans l'objectif spécifique 1.i, plusieurs secteurs connaissent une transition industrielle, sous l'impulsion de la numérisation et du développement rapide des technologies clés génériques (KET). L'intelligence artificielle, l'automatisation/la robotisation, la photonique, la nanotechnologie et la nano-électronique, la biotechnologie et l'Internet des objets sont quelques exemples de cette numérisation et de ces technologies clés en évolution rapide. Mais d'autres secteurs économiques ne sont pas exclus, car ils sont eux aussi confrontés à ces changements. En fait, le développement rapide des technologies et la transition industrielle qui s'ensuit obligent un large éventail de secteurs industriels à remodeler dans une plus ou moins grande mesure leurs processus et leurs méthodologies de manière plus intelligente, en réduisant également les émissions de CO₂ et en protégeant l'environnement. Dans le même temps, cela offre aux entreprises de vastes possibilités pour le développement de nouveaux produits, processus et services. Cela vaut tout particulièrement pour les PME, qui s'adaptent normalement plus rapidement aux changements de circonstances. Le programme vise à soutenir l'innovation à la lumière de cette transition industrielle, afin d'accroître les capacités d'innovation transfrontalières et de stimuler la coopération transfrontalière entre les entreprises. Nous nous attendons à ce que le développement de nouvelles innovations soutenant la transition industrielle génère une nouvelle valeur ajoutée, de la croissance et de l'emploi sur le territoire du programme.

Transformation écologique

La demande globale et l'engouement pour les énergies propres entraîneront des changements substantiels qui affecteront grandement les PME sur le territoire du programme. Afin d'obtenir une large acceptation de la transition énergétique, les partenaires du programme estiment qu'il est important de faciliter la transition des PME vers l'adoption de technologies et de processus verts. Les PME joueront un rôle important dans le développement de nouveaux modèles d'entreprise, produits, processus et services pour répondre aux exigences d'une société durable. En plus de contribuer à la transition écologique sur le territoire du programme, cet accent mis sur l'innovation dans les technologies et les processus verts contribue également à renforcer la croissance, la compétitivité et la résilience des PME.

Des habitants en meilleure santé

Les PME sont la principale source d'innovation dans le secteur de la santé. En tant que telles, elles sont des catalyseurs de la croissance et de la compétitivité. L'industrie des technologies médicales sur le territoire du programme - l'une des plus innovantes d'Europe - est bien placée pour connaître une croissance saine dans le cadre de cet objectif spécifique. L'innovation dans le domaine de la technologie médicale a le pouvoir d'accroître l'efficacité et l'efficience des soins, soit en révolutionnant la prévention, le diagnostic et le traitement médicaux, soit en appliquant une technologie innovante capable de faire plus avec moins. Les technologies innovantes permettront au territoire du programme et à l'Europe de

bénéficiaire de soins de santé plus durables et d'une industrie plus compétitive. Pour renforcer la croissance et la compétitivité des PME dans le secteur de la santé, il est nécessaire d'améliorer la collaboration transfrontalière (innovation) entre les PME. Les PME qui s'engagent dans des relations transfrontalières avec des entreprises extérieures peuvent compléter leurs activités en améliorant leurs produits et services afin de maintenir leur part de marché dans un paysage concurrentiel.

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Développement et mise en œuvre d'un programme d'innovation, stimulant le développement transfrontalier durable et la coopération sur des projets d'innovation prometteurs entre PME (business-to-business) dans le cadre des KETs définis sous l'objectif spécifique 1.i ;
- Projets d'(éco)innovation : s'adapter à des circonstances changeantes, créer de nouvelles solutions, générer de nouvelles activités ;
- Numérisation des produits, des processus et des services (e-commerce et e-business) ;
- Processus d'innovation transfrontaliers, transfert de technologies et entreprises visant à introduire de nouveaux produits et services sur le marché ;

L'objectif spécifique 1.iii se concentre sur les innovations dont le niveau de maturité technologique (TRL) commence à 6 (phase finale de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que l'impact sociétal des projets puisse être démontré.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateur de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	20	400
Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	16	320
Entreprises soutenues par un soutien non financier	Nombre d'entreprises	4	80

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
PME innovant en interne	Nombre de PME	0	108	Système de suivi

E. Groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- PME - y compris les start-ups et scale-ups innovantes ;
- Organisation intermédiaire chargée de gérer le programme d'innovation.

Les autres types d'organisations mentionnées dans l'objectif spécifique 1.i sont autorisés à participer aux projets de l'objectif spécifique 1.iii, mais uniquement en tant que contractant externe/fournisseur de connaissances (et non en tant que bénéficiaire). Cela implique qu'ils peuvent être contractés avec les bénéficiaires formant le consortium en tant que tiers. Il s'agit de s'assurer que le budget disponible au titre de l'objectif spécifique 1.iii bénéficie directement aux PME.

D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Compétitivité des PME

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 1.iii, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par des développements micro-économiques étroitement liés au sein des PME dans les domaines de la compétition, de la collaboration, des produits/services et de la présence en ligne. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 1.iii. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;
- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

Les relations fonctionnelles au niveau de l'industrie que nous observons dans l'OS 1.i s'appliquent également dans une large mesure aux PME de fourniture et de support. L'objectif stratégique 1.iii consiste à traduire ces spécialisations régionales des PME, d'une part, en nouveaux services et produits, mais aussi, d'autre part, en nouveaux comportements, processus et technologies mis en œuvre au sein de ces PME. La proximité est un élément clé de la coopération entre PME. Les quatre premières régions mentionnées ci-dessus sont proches des frontières (40-50 km) et à environ une heure de route du centre du territoire du programme. Les deux dernières sont situées à une distance un peu plus grande des frontières du territoire du programme, mais peuvent également être atteintes rapidement depuis le territoire du programme grâce à de bonnes connexions d'infrastructure.

Grâce aux initiatives stratégiques envisagées, telles que le « voucher project » ou un programme d'innovation soutenant la coopération transfrontalière en matière d'innovation, les PME du territoire du programme bénéficieront de la coopération avec des PME du Zuidoost-Noord-Brabant, de l'arrondissement de Leuven, de la région de Düsseldorf/Duisburg et des villes de Coblenz et de Trèves. Faisant partie de l'une des plus grandes zones métropolitaines de l'UE et de grandes zones industrielles en Allemagne, ces zones représentent un énorme potentiel en termes de nouveaux marchés à proximité pour les acteurs du territoire du programme.

Par exemple, les programmes d'accélération des entreprises basés à Leuven soutiennent les entrepreneurs dans toute la Flandre, y compris dans le Limbourg belge. Leuven Research & Development et le fonds Gemma Frisius de la KU Leuven ont investi dans plusieurs entreprises innovantes du Limbourg belge, dans la plupart des cas des spin-offs universitaires. Trèves abrite le

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

centre de recherche sur les petites et moyennes entreprises, qui favorise les échanges entre les acteurs de l'économie régionale et l'université. Ces initiatives peuvent être étendues dans un contexte transfrontalier, afin de créer un transfert et une coopération étroite entre les PME et les universités. Le Cluster Mittelrhein.Digital est une initiative conjointe d'entreprises de la partie nord de la Rhénanie-Palatinat ainsi que de l'Université de Coblenche et de l'Université des sciences appliquées de Coblenche pour le développement conjoint de compétences dans la numérisation des processus commerciaux, industriels et de travail. De nouvelles opportunités apparaissent pour les PME du territoire du programme lorsqu'elles peuvent être mises en relation avec ces types d'initiatives disponibles dans les zones mentionnées.

Les autorités du territoire du programme coopèrent également pour tenter d'aider les PME à faire des affaires à l'étranger, en participant par exemple à des missions commerciales. L'implication du monde des affaires permet de respecter explicitement le champ d'application plus large du territoire du programme, offrant ainsi aux PME du territoire du programme des possibilités de participation supplémentaires. Les autres régions mentionnées ont des acteurs puissants qui sont souvent représentés lors des missions commerciales. Les PME du territoire du programme peuvent leur emboîter le pas.

Toutes ces régions sont liées les unes aux autres par la présence d'un grand nombre de PME dans des secteurs industriels similaires et par des réseaux de toutes ces PME qui se chevauchent partiellement, en raison de la proximité. Dans ce contexte, les PME de ces secteurs sont souvent mutuellement interdépendantes, reliées par diverses chaînes de valeur (historiques) et confrontées à une mondialisation et une pression concurrentielle croissantes. Cette pression croissante est un facteur clé pour encourager les PME à renforcer les partenariats transfrontaliers afin de réduire les coûts et/ou de faciliter le développement d'avantages concurrentiels de plus haut niveau.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et au domaine fonctionnel est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

G. Ventilation

19.024.386 EUR – 16.2% et en pourcentage de priorité 45.9%.

3. Priorité 2 « Une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone » - objectif spécifique 2.2 Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont définis

A. Contexte

La promotion des énergies renouvelables vise à atténuer le changement climatique. L'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables réduit les émissions de CO₂. Plusieurs types d'actions sont prévus dans le cadre de cet objectif spécifique. Les activités proposées sont étroitement liées aux défis à relever pour accélérer la transition du territoire du programme vers une économie et une société vertes de premier plan en Europe (« Transition industrielle » et « Transformation écologique »). En résumé, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) est fortement axé sur l'exploitation des connaissances et de l'expertise disponibles dans la région transfrontalière afin de déployer des solutions d'énergie renouvelable proches du marché.

Transition industrielle

Les PME innovantes jouent un rôle central dans la réalisation des ambitions écologiques sur le territoire du programme. C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) soutient les PME dans le développement et la commercialisation de leurs produits et technologies novateurs. Cette attention spécifique contribue à relever le défi d'accroître l'adoption par le marché des activités d'innovation par les PME, les start-ups et les scale-ups dans le domaine des énergies renouvelables. La région Meuse-Rhin dispose de pôles régionaux forts dans les domaines de la technologie des batteries, du photovoltaïque intégré, de l'hydrogène vert, des carburants synthétiques sans carbone, des réseaux intelligents, de l'électrification de l'industrie et des solutions de chauffage et de stockage. La Transition industrielle étant étroitement liée aux énergies renouvelables, des sujets tels que la robotique, l'intelligence artificielle, les données, la 3D et l'Internet des objets doivent également être pris en compte. L'ambition du programme est de s'appuyer sur ces atouts existants pour lutter contre le changement climatique, alimenter la croissance économique et améliorer le niveau de vie.

La région transfrontalière dispose d'une base industrielle solide et d'excellentes capacités de recherche fondamentale qui lui permettent d'être à la pointe dans ces domaines. Les partenaires du programme sont convaincus qu'il est beaucoup plus efficace de s'attacher à tirer pleinement parti des atouts technologiques de la région que d'investir des ressources limitées dans la correction des faiblesses. En outre, il existe un grand potentiel régional (voir la « Stratégie trilatérale pour l'industrie chimique ») d'intégration des systèmes énergétiques dans de grandes usines chimiques sur le territoire du programme. Cela permettra à une grande partie de l'industrie chimique d'accélérer l'abandon des combustibles fossiles, en adoptant les énergies renouvelables.

Transformation écologique

La demande générale et l'essor des énergies propres ne signifieront pas seulement des changements technologiques spectaculaires, mais aussi des changements adaptant la vie quotidienne dans la région Meuse-Rhin. Afin d'obtenir une large adhésion à la transition énergétique, il est important de faciliter la participation locale depuis la base et l'engagement public. Par exemple, les collectivités locales peuvent jouer un rôle dans la transition énergétique en assumant la responsabilité des réseaux locaux de distribution d'énergie et en les possédant ou en les gérant par le biais de filiales de services et de sociétés de services publics. L'institutionnalisation de la possibilité de communautés énergétiques locales est un point central du paquet « Une énergie propre pour tous les Européens ».

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants peuvent bénéficier d'un soutien :

- Les projets d'éco-innovation proches du marché des PME concernant les énergies renouvelables. Par exemple, l'élaboration d'analyses de rentabilité, de projets pilotes et de démonstration dans des environnements pertinents, et la transformation des innovations en produits et services évolutifs ;
- Des processus innovants par lesquels plusieurs entreprises d'un même segment de marché planifient, mettent en œuvre et gèrent les énergies renouvelables en collaboration, de manière à augmenter la part des énergies renouvelables dans les secteurs les plus difficiles à décarboniser ;
- Coopération transfrontalière et échange de connaissances sur des sujets tels que l'hydrogène, le photovoltaïque intégré aux bâtiments, la rénovation (énergétique et circulaire) à grande échelle des bâtiments, en combinaison ou non avec la manière de se connecter aux réseaux intelligents ou aux réseaux de chaleur, la production de chaleur/froid vert et de copeaux de bois) ;
- L'expérimentation de nouveaux modèles de production d'énergie renouvelable, ainsi que le test et la démonstration de ces solutions d'énergie renouvelable dans un environnement réel. Cela peut conduire à l'identification des liens manquants dans le réseau transfrontalier et au développement de solutions d'expérimentation locales avec des projets côte à côte le long de la frontière, ainsi que sur la façon de connecter les systèmes d'énergie renouvelable à travers la frontière. Les PME et les habitants de la région Meuse-Rhin ont également besoin d'aide pour mettre en place des structures organisationnelles innovantes pour organiser et financer les investissements dans la production d'énergie durable, en surmontant les différences de réglementation ;
- Etudier les possibilités d'échange transfrontalier d'énergie par le biais d'une connexion à basse ou moyenne tension en courant direct ou alternatif entre les communautés voisines, en tenant compte du mécanisme de couplage des marchés transfrontaliers.

L'OS 2.ii se concentre sur les innovations dont le niveau de préparation technologique commence à 4 (phase de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que les projets aient la perspective d'atteindre des TRL plus élevés et que l'impact sociétal puisse être démontré. Les nouvelles solutions d'énergie renouvelable ne peuvent être envisagées sans tenir compte de leur effet de réseau / impact sur le réseau énergétique. Cependant, comme l'OS 2.iii n'a pas été sélectionné, les opérations doivent toujours se concentrer sur le développement et la démonstration de solutions d'énergie renouvelable.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum de le SEA Screening.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	2	37

Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	2	37
Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'entreprises d'actions pilotes	1	15

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Investissements privés complétant un soutien public	Montant des investissements privés en €	0,75 million d'euros	1,6 millions d'euros	Système de suivi
PME introduisant une innovation de produit ou de processus	Nombre de PME	10	30	Système de suivi

E. Groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- PME, y compris les start-ups et les scale-ups innovantes ;
- Instituts de recherche et d'enseignement ;
- Régulateurs et propriétaires d'infrastructures de réseau électrique ;
- Organisations intermédiaires ;
- Des groupes de la société civile qui rendent la transition énergétique visible et tangible à l'échelle locale. Par exemple, des initiatives citoyennes gérant conjointement une coopérative énergétique et d'autres formes d'organisation sociale (par exemple, fondations, ONG, Energieagentur).

La coopération entre les PME, les instituts de connaissance et de recherche et/ou les initiatives citoyennes est une condition préalable.

D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Energies renouvelables

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 2.ii, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de fortes interdépendances d'innovation dans les énergies renouvelables. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 2.ii. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;
- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

Actuellement, de nombreux efforts similaires et parfois parallèles dans le domaine des énergies renouvelables et de la transition énergétique sont entrepris tant sur le territoire du programme que dans les régions mentionnées ci-dessus. Si l'on se réfère en particulier à la région d'Aachen-Köln-Mönchengladbach-Düsseldorf-Duisburg, on constate que cette région et la région couverte par le programme ont en commun un contexte de fermeture des mines de charbon traditionnelles et, du côté allemand, des plans actuels et de grande envergure visant à réduire l'exploitation des mines de lignite. Les expériences de cette région sont très particulières et d'une grande portée (« Energiewende »), mais les développements dans les autres régions mentionnées pourraient également être très favorables aux bénéficiaires potentiels dans le domaine du programme principal.

En outre, nous constatons des relations durables et une coopération fréquente dans les projets européens, avec la participation de partenaires d'une ou plusieurs des régions mentionnées ci-dessus. Cela va de pair avec des échanges de personnel, comme dans le réseau Solliance (avec imec, TNO, TU/e, Université de Hasselt et Forschungszentrum Jülich). Rolling Solar est un exemple récent de projet Interreg EMR 5 auquel participent des partenaires des zones fonctionnelles susmentionnées. La KU Leuven et l'imec ont concentré une partie considérable de leurs activités dans le domaine de l'énergie à EnergyVille à Genk. La recherche sur certaines technologies clés, comme les batteries de nouvelle génération et les carburants synthétiques durables, se fait toujours à Leuven.

Afin de rendre plus efficace l'utilisation des énergies renouvelables dans l'industrie chimique, la coopération entre le territoire du programme et les quatre premières régions mentionnées ci-dessus est soutenue par des accords et des stratégies de coopération multilatérale (stratégie trilatérale pour l'industrie chimique) entre les acteurs clés du côté flamand, du Land NRW et du Sud des Pays-Bas. Cela montre qu'il existe déjà des interdépendances et qu'il y a de nombreuses possibilités de les renforcer encore davantage.

Les villes de Coblenze et de Trèves sont mentionnées comme zones fonctionnelles en raison de leurs capacités de recherche et d'innovation dans le domaine des énergies renouvelables. Coblenze est forte en sciences de l'environnement et en ingénierie (mécanique) des solutions d'énergie renouvelable. Trèves est forte en sciences de l'environnement et se concentre sur les technologies intelligentes pour le développement durable (ITNE), avec entre autres sur son campus des connaissances distinctives sur les systèmes à haut rendement énergétique, la technologie de l'énergie, la technologie/le fonctionnement des réseaux, et les processus de production respectueux de l'environnement.

Toutes ces régions sont reliées entre elles par la présence de clusters de connaissances et de technologies forts et diversifiés et d'universités (de sciences appliquées) ainsi que de communautés d'énergies renouvelables, tous contribuant à une société et une économie vertes. Sur la base de la proximité, des similitudes socio-économiques, d'une tradition historique de coopération et de stratégies de spécialisation intelligente similaires, les différents partenaires de cette zone fonctionnelle sont interdépendants et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles technologies visant à relever la part des énergies renouvelables.

Les partenariats d'innovation avec des acteurs des énergies renouvelables de ces régions se multiplient, ce qui laisse penser qu'un espace d'innovation encore plus vaste est en train de se développer. En outre, les communautés énergétiques de ces territoires disposent d'un grand potentiel pour organiser des actions d'énergies collectives et citoyennes par-delà les frontières, qui contribueront à ouvrir la voie à une transition énergétique propre.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et au domaine fonctionnel est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

G. Ventilation

10.956.794 EUR – 9.3% et en pourcentage de priorité 29.4%.

4. Priorité 2 « Une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone » - objectif spécifique 2.4 Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

A. Contexte

Si l'objectif spécifique 2.ii est axé sur l'atténuation du changement climatique, l'objectif spécifique 2.iv est axé sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes et la résilience. Les partenaires du programme sont déterminés à anticiper les effets négatifs du changement climatique et à prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages qu'il peut causer. En outre, les villes et les agglomérations de la région doivent de plus en plus prendre des mesures afin d'atténuer les risques et les conséquences des événements liés au changement climatique. En tant que territoire densément peuplé doté d'infrastructures essentielles telles que des réseaux de transport, des réseaux électriques, des réserves d'eau et un parc immobilier important, la région Meuse-Rhin est déjà confronté à un large éventail de risques naturels et d'origine humaine et est vulnérable au risque additionnel de phénomènes météorologiques extrêmes. De tels événements peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les populations, mais aussi pour le développement économique et la cohésion sociale. Le programme vise donc à saisir l'opportunité d'engager les parties prenantes publiques et privées à développer et à mettre en œuvre des solutions au changement climatique dans un contexte transfrontalier, afin de s'adapter aux défis actuels du changement climatique et pour progresser vers une société écologique et résiliente au changement climatique. Pour les humains, l'adaptation vise à modérer ou à éviter les dommages, et à exploiter les opportunités ; pour les systèmes naturels, les humains peuvent intervenir pour aider à l'adaptation.

Transformation écologique

Le changement climatique a un impact plus profond sur la société que l'adaptation aux effets immédiats de phénomènes météorologiques plus extrêmes. Il faut s'attendre à davantage d'inondations et de sécheresses dans le bassin du Rhin et de la Meuse. Il a également un impact sur des sujets comme la nature et les forêts, alors que des espèces invasives s'installent sur le territoire du programme en raison de l'augmentation de la température. Les phénomènes de changement climatique ont également un impact direct sur l'agriculture et sur la santé publique. L'impact spécifique sur chaque zone (urbaine ou rurale), organisation, entreprise ou individu dépendra des changements climatiques réels subis, qui varieront d'un endroit à l'autre.

Une coopération et une coordination transfrontalières accrues sont nécessaires pour faire face à l'impact du changement climatique. En ce qui concerne les inondations et la sécheresse, citons l'élaboration de mesures supplémentaires et permanentes de protection contre les inondations. Dans le même temps, il est nécessaire de mieux collecter et stocker l'eau, afin qu'en période de canicule et de sécheresse, davantage d'eau soit disponible pour arroser les cultures et maintenir le niveau des nappes phréatiques. En ce qui concerne la chaleur, les corridors transfrontaliers d'air froid/air frais peuvent être pris en compte à titre d'exemple. Pour ces sujets, les possibilités d'adaptation au changement climatique sont multiples.

Les approches de la lutte contre le changement climatique peuvent être très techniques et demander beaucoup de ressources. Elles peuvent également être simple et peu coûteuses. Les solutions techniquement complexes sont susceptibles de nécessiter une collaboration avec des experts externes. Les entreprises, les villes et les communes peuvent se tourner vers les universités locales ou les collaborations régionales, complétées par une expertise transfrontalière, si nécessaire. Les approches

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

participatives communautaires peuvent intégrer les perspectives et les priorités de la communauté, améliorant ainsi la compréhension des conséquences sociales et locales spécifiques du changement climatique. L'adoption d'une approche combinée ou étagée peut donner lieu à des évaluations d'impacts qui sont fondées sur les priorités de la communauté et soutenues par des données scientifiques solides.

Les efforts d'adaptation au climat sur le territoire du programme offrent des co-bénéfices pour l'atténuation du changement climatique et pour le développement économique local. Les investissements dans les bâtiments écologiques, par exemple, permettent de rafraîchir naturellement les occupants en cas de chaleur extrême, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en offrant des avantages en termes d'efficacité énergétique et de réduction des coûts. Plus largement, les investissements d'adaptation dans les villes et les zones rurales, tels que ceux qui augmentent la résilience et la fiabilité des infrastructures, peuvent améliorer les performances économiques au sens large en augmentant la compétitivité et l'attractivité pour les investisseurs et le secteur privé en général.

De nombreux sujets relevant de l'adaptation au changement climatique ont également un impact sur la santé et le tourisme.

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions (ou combinaisons de ceux-ci) suivants sont éligibles à un soutien :

- Développement de stratégies et de plans d'action communs à l'échelle transfrontalière encourageant les organisations telles que les gouvernements, les entreprises, les instituts de connaissances, les ONG et les communautés locales à mettre en œuvre, par exemple, des mesures de protection contre les inondations, les tempêtes et les sécheresses, des plans d'action « canicule », ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau et une meilleure conservation des ressources en eau.
- Coopération orientée vers le marché et échange de connaissances entre les PME et les instituts de recherche concernant l'adaptation au changement climatique, et la réduction des risques de catastrophe, dans lesquels les capacités de R&D publiques et privées sont liées. Il s'agit de faciliter les réseaux transfrontaliers pour relever les défis locaux et spécifiques de l'adaptation au climat et la résilience aux catastrophes qui sont largement applicables.
- Laboratoires vivants et projets pilotes dans l'environnement réel, dans lesquels les entreprises, les instituts de recherche et les utilisateurs finaux travaillent ensemble sur des innovations qui contribuent à l'adaptation au changement climatique et à la résilience aux catastrophes (par exemple mesures de protection contre les inondations et mesures de rétention des eaux, résilience des infrastructures critiques) ;
- Renforcement des communautés énergétiques et zones à énergie positive à l'échelle transfrontalière pour s'adapter au changement climatique. Cela implique davantage de solutions à faible coût pour anticiper les effets du changement climatique et s'y adapter. Celles-ci peuvent compléter les efforts d'adaptation existants, et mieux engager les communautés locales dans des actions privées de prévention climatique afin de protéger leur environnement. Par exemple, promouvoir l'installation de toits verts pour limiter le ruissellement des eaux de surface et réduire la température dans les zones bâties. Ou encore une plantation d'arbres dans les espaces publics, à l'initiative de la communauté.
- Séances d'information, de conseil et de formation avancée transfrontalières, afin de sensibiliser et d'apporter un éclairage spécifique sur les conséquences des phénomènes de changement climatique, les effets en cascade et les risques de catastrophe qui en découlent (par exemple, pour le secteur agricole ou de la santé), et soutenir la sensibilisation et la préparation du public aux risques et aux dangers.

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

L'OS 2.iv se concentre sur les innovations dont le niveau de maturité technologique (TRL) commence à 4 (phase de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que les projets aient la perspective d'atteindre des niveaux TRL les plus élevés et que l'impact social puisse être démontré.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre de stratégies et de plans d'action élaborés	1	12
Actions pilotes développées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'actions pilotes	2	36
Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	2	48
Evènements publics transfrontaliers organisés conjointement	Nombre d'évènements	0	6

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Investissements privés complétant un soutien public	Nombre de stratégies et de plans d'action adoptés	0	9	Système de suivi

E. Groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Organisations gouvernementales (national, régional ou autorités locales);
- Entreprises ;
- Instituts de recherche et d'enseignement ;
- Organisations intermédiaires ;
- ONG ;
- Communautés locales / groupes d'habitants.

La participation des autorités nationales, régionales ou locales, des entreprises et des instituts de recherche est une condition préalable. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Zone fonctionnelle : adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 2.iv, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de forts liens dans les réponses au changement climatique. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 2.iv. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;
- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

D'une part, ces zones supplémentaires présentent des caractéristiques géomorphologiques similaires à celles de (certaines parties) du territoire du programme. Il peut s'agir du type ou de la structure du sol, de l'utilisation des terres, du bassin versant des ruisseaux et des rivières qui traversent la zone, des caractéristiques du paysage, des modèles de construction ou des problèmes d'inondation, de réchauffement, d'assèchement et de rétention d'eau. D'autre part, les zones mentionnées ci-dessus abritent des instituts de connaissance qui peuvent contribuer à la gestion du changement climatique sur le territoire du programme.

En tant que territoire densément peuplé doté d'infrastructures essentielles telles que des réseaux de transport, des réseaux électriques, des réserves d'eau et un parc immobilier important, cette zone fonctionnelle est particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes, comme l'ont démontré de manière dramatique les récentes inondations de 2021. En raison de pluies prolongées, les ruisseaux et les rivières sont sortis de leur lit dans une grande partie du territoire du programme, entraînant d'énormes souffrances personnelles et des dégâts matériels considérables.

Des villes comme Düsseldorf, Duisburg, Trèves et Coblenz, situées directement le long des rivières, peuvent apporter une contribution précieuse en termes d'expérience de protection contre les inondations. Elles ont un concept d'adaptation au climat et pourraient donc élargir le spectre sur le sujet. Avec leurs universités scientifiques, leur participation pourrait être bénéfique à la coopération. En tant que grandes villes ayant de nombreux liens économiques avec le territoire du programme et un savoir-faire entrepreneurial établi en conséquence, leur participation serait également enrichissante en ce qui concerne le développement d'une économie d'adaptation au climat.

Le concept d'adaptation climatique de Düsseldorf (KAKDUS) a été préparé en 2016/2017 pour pouvoir faire face aux conséquences du changement climatique telles que les changements de précipitations, les fortes pluies, la sécheresse, les inondations. Des mesures concrètes ont déjà été mises en œuvre, telles que l'élaboration d'un concept de protection contre les inondations et l'amélioration de la prévention des inondations. Mais aussi en soutenant la végétalisation des toits et les mesures d'isolation. Les mesures clés pour la mise en œuvre du concept sont regroupées par thème et comprennent des mesures analytiques (carte des risques de fortes pluies), des mesures structurelles et écologiques (concept de gestion des fortes pluies, plan d'action pour l'ombrage et le refroidissement des espaces publics très fréquentés), des mesures organisationnelles et de communication. Duisburg a également développé un concept de changement climatique. Elle peut également partager son expérience en matière de mesures destinées à protéger les infrastructures (telles que les ports).

Ainsi, toutes les zones de coopération fonctionnelle mentionnées disposent de pôles de connaissances et de technologies forts et diversifiés, les universités (de sciences appliquées) étant en mesure de proposer de nouvelles solutions aux problèmes de changement climatique, mais aussi de faire le lien avec l'économie régionale (PME) et la société et avec les défis de l'économie verte. Sur la base de cette proximité et des défis communs (par exemple, la protection contre les inondations, les tempêtes et la sécheresse, la gestion de l'eau), les différents partenaires de cette zone fonctionnelle sont

**Meuse - Rhin** (NL - BE - DE)

interdépendants et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles stratégies transfrontalières avec des mesures d'adaptation au changement climatique rentables.

En promouvant des stratégies et des plans d'action élaborés conjointement, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) accélère la transformation vers un avenir résilient au changement climatique.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et au domaine fonctionnel est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

G. Ventilation

12.808.865 EUR – 10.9% et en pourcentage de priorité 34.3%.

5. Priorité 2 « Une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone » - objectif spécifique 2.6 Promouvoir la transition vers une économie circulaire efficace en termes de ressources

A. Contexte

Les partenaires du programme souhaitent prendre des mesures pour accélérer la transition vers une économie circulaire. C'est essentiel, car les régions partenaires d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas doivent accélérer leurs efforts pour atteindre leurs objectifs climatiques. En outre, la crise de la COVID-19 a mis en évidence la dépendance de l'industrie européenne vis-à-vis des pays tiers pour les matières premières et les composants électroniques. Compte tenu de cette donnée, la transition vers une économie circulaire peut apporter des avantages nets en termes de réduction des intrants de matériaux et des coûts de main-d'œuvre et d'énergie associés, ainsi que de réduction des émissions de carbone tout au long des chaînes d'approvisionnement. Cela inclut la mise en œuvre de chaînes de valeur « biosourcées », où les matières premières sont remplacées par des matières premières biosourcées durables. La Transition industrielle étant étroitement liée à l'économie circulaire, les sujets d'innovation comme la robotique, l'intelligence artificielle, les données, l'impression 3D et l'Internet des objets jouent un rôle important dans la transition des matières premières et doivent donc être pris en compte pour progresser vers une économie circulaire. La combinaison de technologies de pointe et d'entreprises innovantes doit ouvrir la voie à une économie plus verte.

Transformation écologique

Le territoire du programme présente un potentiel considérable pour les projets transfrontaliers d'(éco)innovation et de démonstration axés sur les nouveaux produits, processus et modèles commerciaux circulaires. Pensons à des projets axés sur la réutilisation des ressources (naturelles), des cycles fermés des ressources et des matériaux (par exemple, dans l'agriculture et la construction), à l'agriculture (urbaine), l'introduction ou l'intensification de solutions d'économie circulaire ou biosourcée (par exemple, l'Aachen-Maastricht Institute for Biobased Materials), et l'augmentation de la circularité dans tous les secteurs. L'économie circulaire étant fondée sur la réutilisation des ressources naturelles et donc sur la création d'une nouvelle valeur ajoutée pour les ressources, elle ouvre de nouvelles voies aux entreprises, ainsi que des alternatives aux produits et services dont l'empreinte écologique est plus élevée. Les PME, les start-ups et les scale-ups réalisent le potentiel de ces opportunités et proposent de nouveaux modèles d'entreprise pour répondre aux exigences des futures tendances du marché. Ces entrepreneurs sociaux et écologistes sur le territoire du programme sont considérés comme les moteurs de l'accélération de la transition vers une économie et une société circulaires. L'accent est mis sur l'augmentation et l'accélération de l'adoption par le marché des activités d'innovation liées à l'économie circulaire dans un contexte transfrontalier.

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Développement de nouveaux produits, processus et modèles commerciaux circulaires ;
- Projets d'(éco)innovation proches du marché, transfert de technologies et coopération entre entreprises visant à assurer la transition vers une économie circulaire. Il s'agit par exemple de la coopération et de l'échange de connaissances sur des sujets tels que la réutilisation des ressources, les cycles des matériaux, la transition des matières premières, la rénovation (énergétique et circulaire) à grande échelle des bâtiments, et les bâtiments circulaires et intelligents ;

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

- Laboratoires vivants et projets pilotes dans l'environnement réel, dans lesquels les entreprises, les instituts de recherche et les utilisateurs finaux travaillent ensemble sur des innovations qui contribuent à l'économie circulaire ;
- Réponses communautaires et infrastructures physiques associées, telles que les makerspaces, les fab labs et les ateliers technologiques communautaires pour compléter la réponse à l'échelle industrielle en ce qui concerne les principes circulaires. Il s'agit notamment de promouvoir la réduction de la consommation de ressources par le partage, les ateliers de réparation et les repair cafés, les techniques de fabrication numérique, les machines open source qui transforment les déchets en filaments à réutiliser, et l'organisation d'événements et d'activités visant à inciter les concepteurs et les fournisseurs à réfléchir de manière créative à la façon dont leurs déchets pourraient être utilisés dans des projets par d'autres ;
- Création de partenariats pour la symbiose industrielle transfrontalière à l'échelle (eu)régionale, visant à développer des projets concrets qui vont au-delà de la symbiose ; par exemple : nouveaux modèles d'entreprise, économie fonctionnelle, consommation responsable, achats durables, conception circulaire et logistique inverse.

L'OS 2.vi se concentre sur les innovations dont le niveau de maturité technologique (TRL) commence à 4 (phase de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que les projets aient la perspective d'atteindre des niveaux TRL les plus élevés et que l'impact sociétal puisse être démontré.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	2	37
Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	2	37
des actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'entreprises	1	16

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Investissements privés complétant un soutien public	Montant des investissements privés en €	0,375 million d'euros	0,8 millions d'euros	Système de suivi
PME introduisant une innovation de produit ou de processus	Nombre de PME	10	30	Système de suivi

E. Groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- PME, y compris les start-ups et les scale-ups innovantes ;
- Instituts de recherche et d'enseignement ;
- Faiseurs d'espaces et fabuleux laboratoires vivants « living lab » ;
- Des groupes de la société civile qui rendent la transition énergétique visible et tangible à l'échelle locale. Par exemple, des initiatives citoyennes gérant conjointement une coopérative énergétique et d'autres formes d'organisation sociale (par exemple, fondations, ONG).

La coopération entre les PME, les instituts de connaissance et de recherche et/ou les initiatives citoyennes est une condition préalable. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Zone fonctionnelle : économie circulaire

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 2.vi (OS 2.vi), le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de fortes interdépendances d'innovation en matière d'économie circulaire. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 2.ii. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;
- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

Toutes ces régions sont reliées entre elles par la présence de clusters de connaissances et de technologies forts et diversifiés et d'universités (de sciences appliquées) ainsi que de communautés, tous contribuant à une économie circulaire. Sur la base de la proximité, des similitudes socio-économiques, d'une tradition historique de coopération et de stratégies de spécialisation intelligente similaires, les différentes organisations de cette zone fonctionnelle sont interdépendantes et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles technologies visant l'accélération de la transition vers une économie circulaire. Les partenariats d'innovation avec des acteurs de l'économie circulaire de ces régions se multiplient, ce qui laisse penser qu'un espace d'innovation encore plus vaste est en train de se développer.

Actuellement, de nombreux efforts similaires et parfois parallèles dans le domaine de l'économie circulaire sont entrepris tant sur le territoire du programme que dans les régions mentionnées ci-dessus. Il existe des liens forts en matière d'ingénierie et de technologie entre les différentes régions et les zones du programme. Prenons l'exemple de l'initiative de l'IET sur les matières premières, qui est gérée depuis Leuven, mais qui compte de nombreux partenaires du territoire du programme qui coopèrent.

Le cœur du Consortium européen Enhanced Landfill Mining (Eurelco) est également eurégional, avec comme partenaires la KU Leuven, l'Université de Hasselt, l'Université de Liège et la RWTH Aachen.

En lien avec les plans de Land NRW visant à réduire l'exploitation du lignite, des investissements et des développements de grande envergure sont prévus (« Energiewende »), avec une attention particulière pour la circularité. Ces développements, mais aussi dans les autres régions mentionnées, pourraient apporter de grands avantages aux bénéficiaires potentiels sur le territoire central du programme.

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

Dans le domaine de la bio-économie, la coopération entre le territoire du programme et les quatre premières régions mentionnées ci-dessus est soutenue par des accords et des stratégies de coopération multilatérale (stratégie trilatérale pour la bio-économie) entre les acteurs clés du côté flamand, du Land NRW et du Sud des Pays-Bas.

En ce qui concerne Duisburg, il est mentionné que les ports intérieurs de Genk et de Liège d'une part et le port intérieur de Duisburg d'autre part forment ensemble une zone portuaire inégalée au cœur de l'Europe. Chacun individuellement mène des actions sur la décarbonisation des activités économiques et sur les pratiques d'économie circulaire. Mais en l'absence d'une vision commune de la zone et d'incitations fortes à la coopération entre les zones portuaires mentionnées, le potentiel de l'ensemble de la zone reste actuellement sous-exploité. Le programme EMR peut (modestement) contribuer à combler cette lacune en fournissant un canevas commun ou une plateforme de coopération entre elles.

Les villes de Coblenche et de Trèves sont mentionnées comme zones fonctionnelles en raison de leurs capacités de recherche et d'innovation dans le domaine de l'économie circulaire. Coblenche est forte en sciences environnementales et dans les aspects d'ingénierie (mécanique) et de technologie des processus pour les solutions de l'économie circulaire. Trèves est forte en sciences de l'environnement et se concentre sur les technologies intelligentes pour le développement durable (ITNE), avec entre autres sur son campus des connaissances distinctives sur les processus de production respectueux de l'environnement, l'ingénierie biologique, environnementale et des procédés, en se concentrant sur l'utilisation efficace et l'économie de matières premières et d'énergie dans les processus de production.

Toutes ces régions sont reliées entre elles par la présence de clusters de connaissances et de technologies forts et diversifiés et d'universités (de sciences appliquées). Sur la base de la proximité, des similitudes socio-économiques, d'une tradition historique de coopération et de stratégies de spécialisation intelligente similaires, les différentes organisations de cette zone fonctionnelle sont interdépendantes et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles technologies visant l'accélération de la transition vers une économie circulaire.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et au domaine fonctionnel est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

G. Ventilation

13.536.039 EUR – 11.5% et en pourcentage de priorité 36.3%.

6. Priorité 3 « Une région Meuse-Rhin plus sociale » - objectif spécifique 4.1 Renforcer l'efficacité et l'inclusivité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité en développant les infrastructures sociales et en promouvant l'économie sociale

A. Contexte

Les partenaires du programme visent le renforcement de l'efficacité des marchés du travail et l'amélioration de l'accès à des emplois de qualité par-delà les frontières. Le renforcement de la formation en cours d'emploi est une condition importante pour un meilleur fonctionnement du marché du travail au-delà des frontières. Cela s'applique à tous les niveaux de connaissance et à toutes les formes de travail, manuel ou intellectuel. En raison de l'évolution démographique, industrielle et climatique, de nouveaux besoins spécifiques en personnel apparaîtront dans de nombreux secteurs au cours de la prochaine décennie (y compris dans les professions techniques et les soins de santé). Pour les secteurs présentant les plus grands défis en matière d'emploi, cela nécessite une approche du marché du travail à 360 degrés, avec des efforts et des interventions ciblés sur le territoire du programme pour surmonter les obstacles menaçant le bon fonctionnement du marché du travail dans la région frontalière.

C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre, d'une part, sur l'attraction des talents et, d'autre part, sur l'amélioration et le renouvellement des compétences de la main-d'œuvre afin qu'elle puisse assumer des rôles différents ou entièrement nouveaux. La transition vers l'industrie 4.0, l'adoption de technologies clés génériques (KETs) et les investissements croissants dans la transition énergétique iront de pair avec la promotion d'une formation aux compétences spécifiques et de nouvelles approches de l'apprentissage sur le lieu de travail dans ces domaines. Cela implique également des défis spécifiques au marché du travail dans le secteur de la santé et la nécessité de surmonter les différences entre les systèmes de travail nationaux. En bref, ces efforts combinés sont essentiels pour relever les défis sociétaux que sont la Transition industrielle, Transformation écologique, Des habitants en meilleure santé et Vivre et travailler sans frontières.

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Des partenariats multi-niveaux pour analyser et s'attaquer aux obstacles spécifiques identifiés en relation avec l'employabilité transfrontalière tels que la reconnaissance des compétences, les qualifications, la sécurité sociale, les retraites, les taxations, les transports, les écoles, etc.;
- Cartographie des pénuries de main-d'œuvre existantes et des professions spécifiques dans les différentes parties de la zone du programme, car il peut y avoir une valeur ajoutée directe en encourageant la mobilité transfrontalière ;
- Des efforts de coordination pour attirer de nouveaux talents (en quantité et en qualité), pour soutenir les méthodes de perfectionnement et de requalification de la main-d'œuvre existante, ainsi que pour proposer de nouvelles opportunités professionnelles en matière d'Industrie 4.0, de compétences « vertes » et de sensibilisation à l'environnement ;
- Développer et maintenir les services d'information existants sur les conditions de l'emploi transfrontalier. Cela comprend également la médiation sur le marché du travail, l'enseignement des compétences de reprise, la numérisation des services du marché du travail, ainsi que l'approfondissement du réseau et de la collaboration entre les différentes parties prenantes fournissant des services similaires sur le marché du travail.

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

Cette priorité est axée sur la réalisation d'une coopération active entre les instituts de formation, les employeurs et les employés par-delà les frontières. Il est important que les projets aient la perspective d'améliorer l'accès à l'emploi et de développer de nouvelles compétences.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre de stratégies et de plans d'action élaborés	0	7
Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'actions pilotes	1	21
Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	2	40

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Nombre de stratégies et de plans d'action adoptés	0	5	Système de suivi

E. Groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Employeurs, employés et demandeurs d'emploi ;
- Les autorités régionales et locales, ainsi que les partenaires économiques et sociaux (par exemple, les associations d'employeurs et de travailleurs) ;
- Associations professionnelles et assureurs de santé ;
- Entrepreneurs (en particulier les PME) ;
- Hôpitaux, universités (de sciences appliquées), instituts de formation professionnelle, écoles, instituts de formation et organismes de santé.

La coopération transfrontalière entre les établissements d'enseignement, les employeurs et/ou les employés/demandeurs d'emploi est une condition préalable à la réalisation de cet objectif spécifique. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Marché du travail et emplois de qualité

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 4.i (OS 4.i), le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de fortes interdépendances en matière de marché du travail. Outre le territoire du programme, les deux régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 4.i. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Arrondissements de Huy et de Waremme (BE)

Les deux arrondissements font partie de la Province de Liège et sont donc étroitement liés au reste de la province (partie du territoire du programme), faisant explicitement partie du bassin d'emploi provincial. L'ensemble de la base d'emploi bénéficierait grandement des possibilités offertes par le programme Interreg, comme le développement de compétences vertes, la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et surtout la mobilité des salariés. La Province de Liège est particulièrement riche en termes d'économie sociale, de secteur énergétique, de secteur du logement social, de secteur culturel et de secteur de services sociétaux et sociaux. La Province de Liège, dont Huy-Waremme, dispose d'un réseau étendu d'entreprises d'insertion par l'économie sociale, 59 entreprises réparties sur l'ensemble de la province étant reconnues comme des initiatives d'économie sociale par le Service Public de Wallonie (SPW). Une campagne de promotion a été lancée à Liège le 4 mai 2021 pour sensibiliser et informer les jeunes sur l'entrepreneuriat social et coopératif. L'expérience sera renouvelée de 2022 à 2024, notamment dans le bassin de Huy-Waremme. En résumé, les arrondissements de Huy et de Waremme sont interconnectés avec les initiatives politiques provinciales et possèdent donc, comme les autres régions NUTS-III de la Province de Liège, de bonnes possibilités de participer à des projets relatifs au marché du travail et à l'emploi de qualité basés sur le principe de la zone fonctionnelle.

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à renforcer l'efficacité du marché du travail et l'accès à des emplois de qualité dans l'ensemble du territoire du programme, y compris les zones qui y participent en plus, selon le principe de la zone fonctionnelle. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones. Cependant, il y a de la place dans les projets pour améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité à l'échelle locale et/ou de manière ciblée.

G. Ventilation

8.736.609 EUR – 7.4% et en pourcentage de priorité 26.5%.

7. Priorité 3 « Une région Meuse-Rhin plus sociale » - objectif spécifique 4.2 Améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie en développant des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience pour l'enseignement et la formation à distance et en ligne

A. Contexte

Des partenaires du programme ont souligné l'importance d'améliorer l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que leur qualité, par-delà les frontières, en vue d'accroître le niveau d'instruction et les compétences de manière à ce qu'ils soient reconnus au-delà des frontières. Cela s'applique à tous les niveaux de connaissance et à toutes les formes d'éducation. Avec la présence de 8 universités, 29 universités de sciences appliquées et 265 000 étudiants, l'infrastructure éducative du territoire du programme est bien positionnée pour augmenter les niveaux de compétences afin de répondre aux futures demandes du marché du travail transfrontalier, y compris l'afflux de jeunes travailleurs dans la population active.

C'est pourquoi les activités du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) sont axées sur de nouvelles formes d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie, en les combinant lorsque cela est possible. L'évolution vers l'Industrie 4.0 et des Habitants en meilleure santé, l'adoption de technologies clés génériques et l'augmentation des investissements dans la transition énergétique iront de pair avec la promotion de la révision des programmes d'études, de l'interdisciplinarité dans l'enseignement et de collaborations transfrontalières plus intenses entre les mondes de l'éducation et de l'industrie. Il existe des défis spécifiques concernant la qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie dans le secteur de la santé. En outre, les programmes d'études transfrontaliers, les diplômes et les actions stratégiques axés sur l'apprentissage mutuel des langues amélioreront encore l'accès et la qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par-delà les frontières. Ces efforts combinés sont essentiels pour relever les défis sociétaux que sont la Transition industrielle, Transformation écologique, Des habitants en meilleure santé et Vivre et travailler sans frontières.

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Améliorer l'accès à l'éducation, à la formation et promouvoir les approches d'apprentissage tout au long de la vie (par exemple, les communautés d'apprentissage en collaboration avec les entreprises) ;
- Efforts de coordination pour soutenir les synergies entre les universités et les organismes professionnels afin d'accroître l'attractivité des programmes d'enseignement tertiaire et de proposer de nouvelles opportunités professionnelles concernant les cinq grands défis sociétaux qui ont été identifiés ;
- Stratégies communes pour faciliter les échanges d'étudiants, la reconnaissance, les diplômes et les certificats, y compris pour la formation professionnelle ;
- Efforts mutuels d'apprentissage des langues pour les salariés, les étudiants et les écoliers ;
- Programmes éducatifs communs et développement d'outils et de méthodes d'apprentissage numérisés. Il s'agit notamment de créer des échanges entre les parties prenantes, telles que les écoles, les entreprises et les administrations locales, afin de poursuivre le développement de programmes visant à promouvoir les études, les stages, les places d'apprentis, les internats et les programmes scolaires au-delà des frontières ;
- Transitions post COVID-19 dans l'éducation à la santé.

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

Cette priorité est axée sur la réalisation d'une coopération active entre les établissements d'enseignement, les employeurs et les employés par-delà les frontières, contribuant ainsi à la vision de la Commission d'un espace européen de l'éducation d'ici 2025. Il est important que les projets aient la perspective d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par-delà les frontières. Le développement des actions doit, dans la mesure du possible, être synergique et complémentaire avec le programme Erasmus+, en particulier les domaines "Éducation, formation et jeunesse" et "Alliances pour l'innovation". Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie au niveau transfrontalier, ou sur des aspects qui ne sont pas couverts par Erasmus+. Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre de stratégies et de plans d'action élaborés	0	6
des actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le cadre de projets	Nombre d'actions pilotes	1	18
Participations à des actions conjointes transfrontalières	Nombre de participations	38	750
Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	2	35

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Nombre de stratégies et de plans d'action adoptés	0	5	Système de suivi
Achèvement des programmes de formation conjoints	Nombre de participants	Néant	600	Système de suivi

E. Groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Universités (de sciences appliquées), instituts de formation professionnelle, écoles, instituts de formation et organismes de santé ;
- Entrepreneurs (en particulier les PME) ;
- Étudiants, internes, stagiaires, apprentis et élèves ;

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

- Les autorités régionales et locales, ainsi que les partenaires économiques et sociaux (par exemple, les associations d'employeurs et de travailleurs) ;
- Associations professionnelles et assureurs de santé.

La coopération transfrontalière entre les établissements d'enseignement, les étudiants et/ou les employeurs est une condition préalable à la réalisation de cet objectif spécifique. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Zone fonctionnelle : éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 4.ii (OS 4.ii), le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de fortes interdépendances en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie. Outre le territoire du programme, les deux régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 4.ii. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Arrondissements de Huy et de Waremme (BE).

Les deux arrondissements font partie de la Province de Liège et sont donc étroitement liés au reste de la province (partie du territoire du programme), faisant explicitement partie du bassin d'emploi provincial. L'ensemble de la base d'emploi bénéficierait grandement des possibilités offertes par le programme Interreg, en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie. Les centres de formation provinciaux sont également représentés à Huy-Waremme, offrant des organisations éducatives comme le Centre de formation provincial pour l'agriculture et la ruralité afin de participer à nouveau à des projets (comme dans EMR Wine pendant Interreg V). La spécialisation de certains centres de formation tels que le centre de compétence Epicuris, le CTA environnement, La Paix Dieu (centre de formation spécialisé dans le patrimoine), constituent des pôles d'expertise qui ne manqueront pas d'intéresser les partenaires transfrontaliers. En résumé, les arrondissements de Huy et de Waremme sont interconnectés avec les initiatives politiques provinciales et possèdent donc, comme les autres régions NUTS-III de la Province de Liège, de bonnes opportunités pour participer à des projets d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie basés sur le principe de la zone fonctionnelle.

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à améliorer l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que leur qualité, dans l'ensemble du territoire du programme, y compris dans les zones de participation supplémentaire, sur la base du principe de la zone fonctionnelle. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones. Cependant, il y a de la place dans les projets pour améliorer l'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, dans la formation et l'apprentissage tout au long de la vie à l'échelle locale et/ou de manière ciblée.

G. Ventilation

7.736.361 EUR – 6.6% et en pourcentage de priorité 23.5%.

8. Priorité 3 « Une région Meuse-Rhin plus sociale » - objectif spécifique 4.5 Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de première ligne, et promouvoir la transition des soins institutionnels vers des soins familiaux et communautaires

A. Contexte

Les partenaires du programme visent à renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine des soins et des services de santé, afin de promouvoir l'égalité et la rapidité de l'accès à des soins (services) de santé de qualité, durables et abordables. Nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur l'innovation, mais aussi sur les formations pratiques sur l'innovation et la mise en œuvre. Il existe déjà une coopération de longue date sur les soins d'urgence dans la région Meuse-Rhin (depuis la fin des années 1990). La coopération en matière d'urgence sur le territoire du programme comprend 57 hôpitaux (dont 3 hôpitaux universitaires), 70 services de secours et 9 centres de dispatching. Dans une zone aussi densément peuplée, les économies d'échelle réalisées par la mise en commun des ressources ou par un système intégré de spécialisation des centres de soins de santé pourraient apporter de nombreux avantages tant aux patients qu'aux systèmes de sécurité sociale. Cependant, la pandémie de COVID-19 a montré que le système de santé subit une pression énorme en raison d'un afflux important de patients.

Des habitants en meilleure santé

De précédentes initiatives conjointes transfrontalières ont démontré le potentiel d'amélioration rapide des services de soins et d'exploration de nouveaux moyens de prévenir ou de guérir les maladies. Le projet Oncocare, par exemple, vise à améliorer les soins oncologiques dans la région Meuse-Rhin et il implique quatre hôpitaux, trois universités et une entreprise privée. Un autre exemple est le Centre commun de chirurgie pédiatrique qui fournit des soins spécialisés aux patients (mise en commun des compétences). Cependant, ce centre doit encore relever certains défis tels que la reconnaissance de ce centre au sein des différents systèmes nationaux, la reconnaissance mutuelle des qualifications et l'enregistrement des données (différents systèmes informatiques et lois sur la confidentialité). Ces différences systémiques constituent toujours des obstacles à un approfondissement de la coopération en matière de soins transfrontaliers, et pas seulement pour la chirurgie pédiatrique.

En outre, il est impératif de mettre au point de meilleurs diagnostics, des thérapies plus efficaces et de nouveaux modèles et technologies favorisant un vieillissement et un mode de vie sains. L'échange d'équipements médicaux et d'informations par-delà les frontières est de plus toujours entravé par les différences systémiques entre les pays. Cette question, par exemple, est revenue sur le devant de la scène lors de la pandémie de COVID-19. Il faut davantage de coopération et de planification transfrontalières pour parvenir à un système de santé plus efficace sur le territoire du programme, au profit d'habitants en meilleure santé. Les nouveaux modèles de soins favoriseront la transition des modèles centrés sur l'hôpital vers des approches davantage centrées sur la personne, ce qui peut également accroître la nécessité de désinstitutionnalisation en cas de fourniture de soins de longue durée. Un autre défi réside dans le développement et le déploiement de la téléconsultation dans le domaine des soins de santé et de la domotique. Il faut notamment prêter attention à l'aspect médico-social de la question, comme l'empathie, la compréhension et l'acceptation du message.

Cet objectif spécifique vise également à garantir l'accès aux soins de santé pour les personnes handicapées et l'aspect de la santé mentale et du travail psychosocial, qui ne doit pas être négligé dans une approche holistique.

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Explorer de nouveaux moyens de prévention des maladies (de la prévention universelle à la prévention sélective, en passant par la prévention indiquée) et de soutien aux personnes à risque ou atteintes de maladies chroniques, en s'attaquant aux causes sociales et environnementales qui sont liées aux problèmes de santé spécifiques du territoire du programme ;
- Développer de meilleurs diagnostics et des thérapies plus efficaces liés aux problèmes de santé spécifiques du territoire du programme ;
- Explorer de nouveaux modèles de soins (y compris la domotique et la téléconsultation) favorisant un vieillissement et un mode de vie sains ;
- Planification transfrontalière du personnel et des équipements de soins de santé ;
- Lutte contre les problèmes de soins de santé mentale et apprentissage mutuel des bonnes pratiques ;
- Promouvoir la collaboration entre les organisations de soins de santé et une meilleure connexion de celles-ci au sein du territoire du programme (par exemple, la chirurgie pédiatrique, les maladies rares) ;
- Mise en œuvre et diffusion de technologies et d'innovations en matière de soins de santé (résolution de lacunes objectivement identifiables dans le domaine des technologies et des équipements, ou stimulation d'innovations favorisant autant que possible la synergie et la coopération transfrontalières) ;
- Former les praticiens actuels aux compétences numériques et aux différentes manières de dispenser des soins de santé en utilisant les innovations disponibles ;
- Développer des accords de coopération pour faciliter les tâches des personnels de santé (par exemple, permettre aux équipes d'ambulance de traverser la frontière en cas d'urgence).

Cet objectif spécifique est axé sur la réalisation d'une coopération active entre les organisations de soins de santé par-delà les frontières. Il importe que les projets soient axés sur l'amélioration de l'accès à, et de la qualité, de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par-delà les frontières.

Les projets visant à améliorer l'accès aux services de soins de santé au-delà des frontières relèvent de l'OS 4.v, afin de garantir que ces projets se retrouvent sous cet OS dans la pratique de mise en œuvre. Il faut éviter que les projets visant ce thème aboutissent ailleurs, même s'il existe un lien avec l'OS 4.i et l'OS 4.ii en termes de contenu.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Actions pilotes développées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'actions pilotes	0	8
Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	1	18

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Utilisateurs annuels de services de soins de santé en ligne nouveaux ou modernisés	Nombre d'utilisateurs	0	500	Système de suivi
Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin du projet	Nombre d'organisations	0	13	Système de suivi

E. Groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Universités (de sciences appliquées), instituts de formation professionnelle, écoles, instituts de formation et organismes de santé ;
- Hôpitaux, services de secours, centres de dispatching, assureurs de soins de santé, soins informels et travail social ;
- Entrepreneurs (en particulier les PME du secteur de la santé) ;
- Autorités régionales et locales, ainsi que des associations de patients (à but non lucratif).

La coopération transfrontalière entre les organismes de santé est une condition préalable à la réalisation de cet objectif spécifique. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à faciliter les innovations sur tout le territoire du programme. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones. Cependant, il y a de la place dans les projets pour améliorer l'égalité et la rapidité d'accès à des services de santé transfrontaliers de qualité, durables et abordables à l'échelle locale et/ou de manière ciblée.

G. Ventilation

8.005.129 EUR – 6.8% et en pourcentage de priorité 24.3%.

9. Priorité 3 « Une région Meuse-Rhin plus sociale » - objectif spécifique 4.6 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

A. Contexte

Les partenaires du programme se concentrent sur le grand défi sociétal du « Tourisme dans une région de haute qualité », soit l'objectif spécifique 4.vi. Le but est d'aider le secteur du tourisme à se remettre de la crise de la COVID 19 et à se redéployer. Pour évaluer le besoin d'actions communes coordonnées, deux sessions de parties prenantes avec des acteurs du tourisme de différentes régions ont été organisées. Ces sessions ont souligné un large soutien en faveur d'actions coordonnées pour le tourisme.

Le tourisme dans une région de haute qualité

Les sessions d'experts ont clairement montré que le secteur du tourisme sur le territoire du programme fait face à plusieurs défis :

- Numérisation ;
- Valorisation et création de produits touristiques innovants ;
- Augmentation des compétences pour accroître la compétitivité et la résilience ;
- Green Deal ;
- Durabilité au sens large (environnementale, sociale et financière).

En se concentrant sur ces sujets, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) veut contribuer à garder les visiteurs dans la région plus longtemps, en augmentant le nombre de nuitées et le niveau des dépenses de loisirs.

Pour y parvenir, il est nécessaire de donner une impulsion qualitative à l'offre touristique et récréative régionale, par le développement de nouveaux produits et services et la numérisation de l'offre. Des actions coordonnées visant à donner une impulsion qualitative à cette offre, sur la base de normes de qualité uniformes, sont importantes pour accroître la compétitivité de ce secteur. C'est particulièrement le cas pour les PME, qui n'ont souvent pas encore été en mesure de reconnaître la valeur ajoutée de la numérisation ou qui manquent de compétences en matière de nouvelles technologies.

Cela amène automatiquement le problème de la compétence du secteur à innover, qui est un autre facteur important pour augmenter sa compétitivité. Les PME ne sont souvent pas en mesure d'agir elles-mêmes. C'est là que le programme intervient et peut fournir des outils concrets pour renforcer les compétences d'innovation des acteurs du secteur. La compétence passe également par la professionnalisation de l'accueil des touristes et la gestion des infrastructures touristiques. Nous voulons soutenir le secteur dans la sensibilisation et la formation à l'utilisation des outils numériques et des nouveaux concepts, combinant lieu physique et vente en ligne.

Outre l'investissement dans la qualité de l'offre, l'attention doit aussi se porter sur la transition vers un tourisme vert et durable. Il s'agit de valoriser le tourisme en relation avec la protection de l'environnement et du climat, ainsi qu'avec l'économie circulaire, et de promouvoir le développement durable et l'éco-innovation.

Ces défis sont aussi la ligne directrice sur la manière de renforcer concrètement ce secteur sur le territoire du programme. Les sujets abordés constituent un guide pratique pouvant donner une impulsion qualitative au secteur, autour de thèmes communs tels que l'expérience de plein air, la gastronomie, le tourisme GREEN, le patrimoine culturel, les sentiers de randonnée et les pistes cyclables.

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

Ce qu'il faut, ce sont des actions multithématiques et coordonnées, réunissant des facettes telles que l'esprit d'entreprise, les compétences, le tourisme durable, les destinations vertes, la circularité, la biodiversité, une infrastructure (verte) de service, la mobilité, le patrimoine culturel, l'inclusion (« tourisme pour tous »), les compétences non techniques et les langues. Lors de l'élaboration de ces actions, il faut aussi prêter attention aux possibles effets négatifs de la stimulation du tourisme (surcharge touristique) ainsi qu'à ceux des autres grandes transitions de l'économie. De cette manière, des actions coordonnées sont facilitées, avec lesquelles le territoire du programme peut se distinguer comme une région touristique forte en Europe.

Faire de la région Meuse-Rhin une destination touristique unique n'est pas considéré comme une approche favorable ou réaliste. Cependant, la commercialisation conjointe d'offres touristiques de haut niveau peut aider le secteur à se remettre de la crise actuelle de la COVID-19 et à fournir le trafic nécessaire en termes de visiteurs.

Enfin, des applications devraient être développées pour mieux gérer les sujets de backoffice touristique à l'avenir, comme la gestion des flux de touristes et l'échange et l'analyse de big data. Cela peut aller de pair avec la mise en place d'un outil à long terme pour les études de marché. Il est toutefois important de convenir d'une méthodologie commune par-delà les frontières, d'aligner les statistiques disponibles et de comparer les marchés sur plusieurs années, ainsi que d'actualiser les données.

Au final, l'ambition est que ces actions contribuent à une approche plus globale du tourisme pour le territoire du programme, en intensifiant la coopération des acteurs du secteur. Si les partenaires du programme ont indiqué qu'une stratégie touristique holistique unique n'est pas encore considérée comme appropriée, les approches stratégiques communes dans des sous-domaines spécifiques du secteur, comme la numérisation, présentent une valeur ajoutée évidente. L'association de plusieurs régions partenaires, travaillant dans le « développement communautaire », entame donc un processus graduel qui devra avoir le temps de se développer.

Le secteur culturel peut également contribuer à relever le grand défi social du Tourisme dans une Région de haute qualité, mais il doit toujours être clairement lié au tourisme et s'y concentrer.

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Développement de projets touristiques communs, contribuant à un scénario et une approche stratégique communs, établissant une coordination accrue entre les projets, dans un contexte de normes de qualité uniformes ;
- Création d'offres intégrées au niveau du territoire transfrontalier, où le secteur du tourisme et d'autres secteurs comme celui de la culture et du patrimoine collaborent plus étroitement ;
- Développement de solutions innovantes, d'outils de sensibilisation et de soutien direct et de nouveaux modèles commerciaux dans le secteur du tourisme, afin d'accroître la compétitivité des PME ;
- Renforcement des capacités numériques des entreprises touristiques, par l'apport d'un soutien à bas seuil ;
- Utilisation et développement des technologies numériques pour améliorer l'expérience touristique et développer des démarches de qualité pour l'excellence du service ;
- Actions renforçant la résilience du secteur du tourisme par la formation, le renforcement des capacités (tant des organisations que des employés), la professionnalisation et la promotion du multilinguisme ;

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

- Promotion de la durabilité dans le secteur du tourisme, par la valorisation du tourisme en relation avec la nature, la promotion de l'éco-innovation, le développement durable et la transition vers une économie circulaire et des modèles d'entreprise circulaires ; la durabilité est ici entendue dans sa définition large, couvrant les volets environnementaux, sociaux et financiers);
- Sensibilisation et promotion des circuits courts pour les produits touristiques régionaux ;
- Diversification du tourisme en investissant dans des destinations connues et moins connues, à plus petite échelle, et dans diverses formes (culture, ruralité, agrotourisme, sport, tourisme de santé/médical) ; contribuant ainsi aux moyens de subsistance des communautés locales et régionales ;
- Mise en œuvre de solutions et d'infrastructures de mobilité durable, telles que des sentiers touristiques et des pistes cyclables transfrontaliers durables, améliorant la qualité du tourisme et des loisirs sur le territoire du programme, en bénéficiant des effets durables de la focalisation sur des destinations proches et à plus petite échelle ;
- Développement de structures de soutien eurégionales en arrière-plan, par exemple pour l'utilisation commune d'outils numériques, la collecte et l'analyse de big data, les études de marché à long terme, la gestion des visiteurs et l'échange mutuel de connaissances sur ces sujets ;
- Commercialisation à l'échelle du territoire du programme d'offres/produits touristiques de premier ordre, axée sur des thèmes spécifiques tels que la gastronomie, l'architecture et la culture, sur la base d'un concept de campagne de réseaux sociaux élaboré en commun.

Les actions doivent garantir des mesures visant l'inclusion sociale et l'innovation sociale dans le secteur. Cela doit garantir un impact positif sur les communautés locales et démontrer comment l'objectif de renforcement de l'économie locale est matérialisé. Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum à l'évaluation stratégique environnementale « SEA Screening ».

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	1	25
Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	1	20
Entreprises soutenues par un soutien non-financier	Nombre d'entreprises	0	5
Nombre de sites culturels et touristiques soutenus	Nombre de sites	0	9
Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	2	36

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Visiteurs de sites culturels et touristiques soutenus	Nombre de visiteurs	0	22.5	Système de suivi
Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin du projet	Nombre d'organisations	0	25	Système de suivi

E. Groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- PME et entreprises sociales (en particulier les entrepreneurs du secteur du tourisme) ;
- Organisations publiques et privées responsables ou impliquées dans la politique du tourisme, comme les provinces, les communes, les agences nationales, les organisations régionales de promotion et de développement du tourisme et de la culture, les organisations de la société civile (fondations, ONG) dans le secteur du tourisme, de la culture et de la nature ;

Instituts de recherche et d'enseignement spécialisés dans l'économie des loisirs et le comportement des consommateurs ;

- Parcs naturels ;
- Associations environnementales ;
- Secteur culturel et créatif.

D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Le tourisme dans une Région de haute qualité

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 4.vi, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de forts liens dans les réponses au grand défi sociétal qu'est le Tourisme dans une Région de haute qualité. En plus du territoire du programme, l'intégration d'un objectif spécifique sur le tourisme est considérée comme une opportunité d'intégrer les régions mentionnées ci-dessous en tant que zones fonctionnelles dans l'OS 4.vi. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Arrondissements de Huy et de Waremme (BE) ;
- Kreisfreie Städte Düsseldorf et Duisburg (DE).
- Arrondissements de Huy et de Waremme (BE).

L'Office de Tourisme Meuse-Condruz-Hesbaye, dont le nom commercial est « Terres-de-Meuse », est le résultat de la fusion de trois Offices de Tourisme (Pays de Huy-Meuse-Condruz, Hesbaye-Meuse et vallées de la Burdinale et de la Mehaigne). Il s'agit de l'association touristique de 27 communes, dont l'objectif est d'accueillir les touristes et de coordonner et promouvoir le tourisme dans la région. Le territoire est riche de son patrimoine bâti et naturel, mais aussi de ses nombreux sites et attractions touristiques qui ne cessent de se développer pour élargir l'offre. Parmi le patrimoine bâti, citons les châteaux de différents styles et époques : le château de Modave, le château de Jehay ou le château

féodal de Moha, ouverts au public en permanence ou occasionnellement pour des activités et des événements.

La nature est omniprésente en Terres-de-Meuse. Le réseau de randonnées est en constante évolution afin d'offrir un large choix d'itinéraires pour les marcheurs, les vététistes et les cavaliers. Le réseau de « nœuds » (points de jonction) a également été introduit récemment. On y trouve également un parc naturel et de nombreux sites protégés ou à thème.

L'Office de Tourisme de Terres-de-Meuse souhaite élargir l'offre et rendre ainsi la destination plus attractive pour les visiteurs. L'innovation est recherchée afin de se démarquer avec de nouveaux services. L'association s'efforce d'améliorer constamment le site Internet, première fenêtre pour le visiteur, en y intégrant des modules forts et attrayants. Dans quelques mois, un tout nouvel espace d'accueil sera opérationnel, offrant aux visiteurs un service sur mesure en fonction de leurs attentes et de leurs souhaits. En ce qui concerne les projets à plus grande échelle en cours de développement, on peut citer :

- la poursuite du développement du réseau du système de « points nœuds » ,
- la présence de l'Office de Tourisme de Terres-de-Meuse dans le groupe de travail « Tourisme fluvial Liège-Nancy ».

En bref, les développements touristiques à Huy-Waremme sont étroitement liés à d'autres initiatives politiques provinciales et aux développements dans d'autres régions du territoire du programme. Par conséquent, les arrondissements de Huy et de Waremme possèdent de bonnes opportunités pour traduire des développements comme celui-ci en projets globaux pour le développement du secteur du tourisme dans la région Meuse-Rhin, constituant une opportunité unique pour le territoire et représentant une réelle possibilité de construire un partenariat à valeur transfrontalière. Sur la base des connexions, qualités et opportunités actuelles, Huy et Waremme, en tant que zones fonctionnelles, sont étroitement liées au territoire du programme.

- Kreisfreie Städte Düsseldorf et Duisburg (DE)

Düsseldorf et Duisburg peuvent toutes deux mettre à profit l'expérience et le savoir-faire acquis dans le cadre d'activités ou de projets antérieurs pour contribuer au développement d'un tourisme de qualité sur le territoire du programme. L'expérience de deux projets exemplaires récents de Tourismus NRW e.V. (organisation faîtière responsable de la mise en œuvre de la stratégie touristique du Land NRW) présente un intérêt particulier :

1. « Tourist data management North Rhine-Westphalia - open, interconnected, digital » : ce projet concerne la préparation et l'utilisation des données touristiques pour tous les acteurs du tourisme afin d'augmenter la visibilité de l'offre. Ceci est thématiquement cohérent avec l'accent mis sur la gestion et la numérisation des données dans le programme.

2. « Flow.NRW » : ce projet, dont les partenaires sont Düsseldorf Tourismus GmbH et Ruhr Tourismus GmbH (y compris Duisburg), considère la jungle urbaine polycentrique de la Rhénanie à la Ruhr comme une région métropolitaine créative et initie la mise en réseau et le marketing conjoint du tourisme et des industries créatives. Flow.NRW développe cette région métropolitaine créative non seulement comme une destination touristique, mais aussi comme un lieu de vie attrayant. L'approche créative et innovante du projet est conforme à l'objectif « d'offre touristique innovante » du programme.

Outre leur expérience dans le domaine du tourisme, la coopération avec Düsseldorf et Duisbourg en matière de tourisme permet aux acteurs du cœur du territoire du programme d'accéder au précieux réseau qui a été créé dans le cadre de projets stratégiques.

La ville de Duisbourg se situe dans la région de la Ruhr, qui est représentée et commercialisée par le Ruhr Tourismus GmbH. En conséquence, il existe un large éventail d'expériences en matière de coopération de divers acteurs (du tourisme) et de commercialisation conjointe d'une offre touristique

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

diversifiée. Cette expérience peut s'avérer précieuse lorsqu'il s'agit de promouvoir de manière coordonnée le territoire du programme, qui présente également une structure très diverse. En termes de développement et de marketing touristiques, Duisbourg et Düsseldorf se concentrent sur les thèmes du cyclotourisme, du patrimoine (industriel) et de la culture. L'expérience qui y a été acquise ces dernières années, par exemple en matière de coopération intercommunale, peut également être utile sur le territoire du programme.

Düsseldorf Tourismus GmbH travaille actuellement sur un concept de stratégie territoriale pour le tourisme durable, la culture et le patrimoine naturel, qui analyse les besoins de développement d'une région ainsi que ses potentiels au moyen d'une approche intégrée, afin d'identifier les objectifs, les stratégies et les champs d'action. L'expérience acquise pourrait être utile pour un échange et une coopération avec le cœur du territoire du programme et les objectifs du programme pour aborder stratégiquement le tourisme d'une manière durable et intégrée.

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à renforcer le rôle du tourisme de qualité et durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale dans l'ensemble du territoire du programme, avec le soutien des partenaires stratégiques participant en plus sur la base du principe de zone fonctionnelle. Leur participation renforcera la concentration des efforts et l'élaboration de solutions aux défis communs auxquels le secteur du tourisme est confronté aujourd'hui, comme la crise de la Covid-19, la contribution à la réalisation des objectifs du Green Deal, et la vulnérabilité au changement climatique. L'approche coordonnée sur des sous-domaines spécifiques du tourisme partage certaines caractéristiques avec les approches du développement (local) mené par les acteurs locaux.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et à la zone fonctionnelle est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

G. Ventilation

8.459.055 EUR – 7.2% et en pourcentage de priorité 25.7%.

10. Priorité 6 « Une meilleure gouvernance de la coopération dans la région Meuse-Rhin » - objectif spécifique ISO 1.2 Renforcer l'efficacité de l'administration publique en promouvant la coopération juridique et administrative et la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, en particulier, en vue de résoudre les obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières

A. Contexte

La sélection de cet objectif spécifique s'inspire de la publication de la Commission européenne intitulée « Boosting growth and cohesion in EU border regions » (2017). Il est un fait que, malgré la mise en œuvre de programmes Interreg successifs, les régions frontalières sont toujours confrontées à des obstacles qui entravent l'interaction économique et sociale par-delà les frontières. Dans les régions frontalières, des législations et des traditions administratives différentes peuvent être contradictoires. En outre, il existe des retards d'information et des goulets d'étranglement infrastructurels, qui ont une incidence sur la libre circulation des personnes, des biens et des services.

Il est également un fait que la coopération administrative intégrée et structurelle est insuffisante dans les régions frontalières en général, malgré des années de stimulation de la coopération transfrontalière. Toutefois, il est clair que cette coopération présente une valeur ajoutée transfrontalière concrète et peut générer des économies d'échelle pour les parties concernées. Une forte coopération transfrontalière peut transformer une région frontalière périphérique nationale en une Euregio prospère sur le plan économique et social. Cette valeur ajoutée et ces économies d'échelle pour toutes les parties concernées ne seront réellement obtenues que si la coopération dépasse le niveau de l'échange d'informations et s'il y a une véritable coordination des politiques et des investissements pour mettre en œuvre les agendas politiques et s'attaquer aux problèmes sociaux communs.

C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur l'amélioration de la coopération juridique et administrative entre les acteurs. On suppose que la valeur ajoutée est la plus grande dans le cadre des grands défis sociétaux « Des habitants en meilleure santé », « Vivre et travailler sans frontières », « Transformation écologique », et plus particulièrement sur les thèmes du marché du travail, de la sécurité/sûreté, de la mobilité et des soins de santé transfrontaliers. Une meilleure coopération juridique et administrative peut se concentrer sur l'élimination des obstacles matériels et immatériels.

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- analyse et recherche des obstacles juridiques et administratifs dans la région frontalière, recherche de solutions (faisabilité) et mesures de promotion de ces solutions ;
- résolution active des différences systémiques dans les lois et règlements ayant des effets entravants dans le contexte transfrontalier ;
- amélioration de la coopération entre l'administration et la fonction publique, élaboration et mise en œuvre des politiques, y compris la mise en réseau et le suivi ;
- produits et services électroniques eurégionaux, tels que la billetterie électronique pour les transports publics, la culture, etc. ;

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

- amélioration de la fourniture d'informations aux habitants et aux entrepreneurs sur les possibilités offertes de l'autre côté de la frontière ;
- formation des employés des organisations ayant une fonction d'information ou de conseil de l'autre côté de la frontière ;
- actions de sécurité publique ;
- des actions de résilience aux catastrophes survenant sur le territoire du programme, étroitement liées aux défis sociétaux définis pour cet objectif spécifique ;
- point de contact frontalier, destiné à traiter les problèmes transfrontaliers concrets et à orienter les citoyens vers le niveau ou l'institution appropriés pour les résoudre ;
- fonds destinés aux petits projets pour la prise de mesures administratives.

Cet objectif spécifique permet de réaliser des projets Interreg ordinaires, mais aussi des petits projets dans le cadre du pilier d'un fonds pour petits projets.

Cet objectif spécifique est destiné à couvrir les sujets et opérations qui ne peuvent être traités dans le cadre des priorités 1, 2 et 3, et soutient les actions visibles et proches de la population. Un fonds unique pour les petits projets sera développé et géré par le gestionnaire du fonds en question, avec un pilier (sous cet objectif spécifique) et un autre pilier sous le prochain objectif spécifique IOS 1.iii pour soutenir les petites actions « people-to-people ».

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Participations dans des actions communes transfrontalières	Nombre de Participations	38	750
Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	4	80
Solutions aux obstacles juridiques ou administratifs transfrontaliers identifiées	Nombre de solutions	1	15

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Investissements privés complétant un soutien public	Obstacles juridiques ou administratifs transfrontaliers atténués ou résolus	0	10	Système de suivi
PME innovant en interne	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin du projet	0	56	Système de suivi

E. Groupes cibles

Pour les projets Interreg réguliers (c'est-à-dire en dehors du fonds pour les petits projets), les principaux groupes cibles suivants (liste non limitative) sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- autorités (semi-)publiques ;
- instituts de recherche et d'enseignement ;
- partenariats public-privé ;
- groupes de la société civile ;
- organisations de soins ;
- organismes de transports publics ;
- organisations intermédiaires ou associations professionnelles ;
- (associations d') habitants ;
- Entreprises.

Pour le pilier du fonds pour les petits projets relatif aux obstacles juridiques, le seul bénéficiaire est le GECT EMR en tant que gestionnaire envisagé du fonds pour les petits projets. La liste des bénéficiaires finaux du fonds pour les petits projets, où aboutit finalement le soutien financier, est large. D'autres exigences seront formulées dans des appels à propositions spécifiques qui seront lancés par le GECT EMR.

F. Zones fonctionnelles

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à faciliter la coopération judiciaire et administrative sur tout le territoire du programme. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones.

G. Ventilation

3.676.039 EUR – 3.1% et en pourcentage de priorité 63.7%.

11. Priorité 6 « Une meilleure gouvernance de la coopération dans la région Meuse-Rhin » - objectif spécifique ISO 1.3 Renforcer la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions « people to people »

A. Contexte

Cet objectif spécifique vise à encourager les actions « people-to-people », par, pour, avec les habitants et par leur intermédiaire. Le but est de sensibiliser à la coopération transfrontalière entre les habitants et les entrepreneurs, de renforcer l'expérience sur le territoire frontalier, d'améliorer la qualité de vie des habitants sur le territoire du programme et de renforcer la confiance mutuelle. Les ressources disponibles pour cet objectif spécifique seront entièrement déployées par le biais d'un fonds pour petits projets, principalement sous la forme d'actions « people-to-people », et visant à stimuler les rencontres et la coopération transfrontalières, à résoudre les problèmes quotidiens des habitants et des entrepreneurs, avec une valeur ajoutée qui a été démontrée dans les précédents programmes Interreg sur le territoire, ce qui répond clairement à un besoin. L'objectif est de parvenir à une coopération à plus long terme entre les acteurs.

C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) veut poursuivre les actions « people-to-people » par, pour, avec les habitants et par leur intermédiaire. On suppose que la valeur ajoutée est la plus grande dans le cadre des défis sociétaux. Des habitants en meilleure santé et Vivre, Travailler sans frontières et Transformation écologique. Toutefois, en simplifiant la gestion du fonds pour les petits projets et les actions « people-to-people », cet outil devrait devenir plus attrayant pour de nouvelles catégories d'actions et de groupes cibles.

B. Types d'action

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants « people-to-people » sont éligibles à un soutien :

- Réunions d'information ;
- Journées culturelles ;
- Festivals ;
- Événements sportifs ;
- Publications ;

Les types d'action seront élaborés plus en détail par le gestionnaire du fonds pour les petits projets (GECT EMR), afin de donner une orientation supplémentaire pendant la mise en œuvre.

Cet objectif spécifique est destiné à couvrir les sujets et opérations qui ne peuvent être traités dans le cadre des priorités 1, 2 et 3, visibles et proches des habitants. Un fonds unique pour les petits projets sera développé et géré par le gestionnaire du fonds en question, avec un pilier consacré aux actions administratives et juridiques sous l'IOS 1.2, et un autre pilier (le présent) sous l'objectif spécifique IOS 1.3 pour soutenir les petites actions « people-to-people ».

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

C. Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
Participations à des actions communes transfrontalières	Nombre de participations	13	250
Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	3	60

D. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Base de référence	Objectif final (2029)	Source des données
Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin du projet	Nombre d'organisations	0	42	Système de suivi

E. Groupes cibles

Le seul bénéficiaire de cet objectif spécifique est le GECT EMR en tant que gestionnaire du fonds pour les petits projets envisagés. Nous prévoyons que les différents groupes cibles principaux suivants (liste non limitative) seront les bénéficiaires finaux des fonds pour les petits projets :

- Ecoles primaires et secondaires, ou les entités juridiques qui les gèrent ;
- (associations d') habitants, avec une attention particulière pour les jeunes ;
- Groupes de la société civile et ONG (associations et fondations) ;
- PME ;
- Autorités (semi-)publiques ;
- Partenariats public-privé.

Bien que l'initiative de soumettre des candidatures pour des actions « people-to-people » doive être large et ascendante, le GECT EMR peut également se concentrer du sommet vers la base sur certains types d'actions ou sur certaines catégories de groupes cibles dans un appel donné. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

F. Zones fonctionnelles

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à améliorer les actions « people-to-people » sur tout le territoire du programme. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones.

G. Ventilation

2.090.347 EUR – 1.8% et en pourcentage de priorité 36.3%.